

Le corps professoral

Monsieur Benoît APOLLIS

Maître de Conférences Droit
Université Paris 10

Madame Marie-Pierre BATESTI

Directrice Déléguée de la qualité et
de la gestion des risques
ARS-LR - Montpellier

Madame Paule BOURRET

Enseignante Institut Formation Cadres de Santé
Montpellier

Madame Martine CARNUS

Sociologue Consultant
Toulouse

Docteur Michel CAZABAN

Praticien hospitalier
C.H.U. Nîmes

Madame Marie-Renée DAURES-FORTIER

Directrice adjointe Clinique
Montpellier

Professeur Guy DELANDE

Responsable du diplôme
Professeur émérite Sciences économiques
Université Montpellier 1

Madame Yanick DOUMENC

Directrice Institut CLAVIS
Montpellier

Monsieur Luc FONTVIEILLE

Consultant AUDITEMPS
La Fouillouse

Madame Claude GUELDRY

Consultante
Madrid

Madame Dominique JOURDAN

Avocat-Cabinet Barthélémy & Associés
Castelnau-le-Lez

Professeur Annie LAMBOLEY

Professeur Droit
Université Montpellier 1

Madame Guylaine LOUBET

Enseignante Ecole de Commerce
Montpellier

Monsieur Jean-Dominique MOUCHARD

Directeur Clinique
Montpellier

Monsieur Michel NOGUÈS

Directeur Adjoint CARSAT - LR
Montpellier

Docteur Philippe VAGNER

Médecin Conseil Régional
ARS-LR - Montpellier

Monsieur Jean-Luc VINCKEL

Avocat
Montpellier



CESEGH
Centre d'Études Supérieures en
Économie et Gestion Hospitalière

FORMATION UNIVERSITAIRE DIPLÔMANTE

D.U. Management infirmier



UM1
Université Montpellier 1

Le diplôme

Le Diplôme d'Université de Management infirmier est délivré par l'Université Montpellier 1, en partenariat avec le CESEGH. Il sanctionne une formation assurée conjointement par des universitaires et des professionnels de la santé.

EN PARTENARIAT AVEC :



CESEGH
Centre d'Études Supérieures en
Économie et Gestion Hospitalière

Arche Jacques Cœur • 222, place Ernest Granier
CS 79025 • 34965 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 99 13 60 50 • Fax : 04 99 13 60 54
Email : contact@cesegh.fr
www.cesegh.fr

Le diplôme

Les objectifs du diplôme sont de permettre à l'ensemble des professions paramédicales :

- d'acquérir des connaissances leur permettant de s'adapter aux orientations modernes de la gestion hospitalière privée,
- d'être préparés à assumer des fonctions de responsables de services et d'encadrement.
- d'acquérir une compétence de base dans les domaines hôteliers pour participer à l'optimisation de l'accueil des malades.

Le public concerné

Ce diplôme est ouvert au public de la formation continue et s'adresse aux titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier(e), de sage-femme, de puéricultrice ou de kinésithérapeute et justifiant d'une durée d'exercice professionnel d'au moins 4 ans.

La formation

L'ensemble de la formation totalise 200 Heures d'enseignement et se déroule sur 10 mois (septembre à juin), à raison d'un module par mois d'une durée de 3 jours et demi consécutifs. L'organisation des études reste ainsi compatible avec le maintien de l'activité professionnelle.

Le diplôme est sanctionné par un examen écrit portant sur chacun des modules d'enseignement.

Conditions d'admission

L'admission se fait par sélection sur dossier. Si nécessaire, un entretien de motivation peut avoir lieu devant un jury composé de responsables de la formation et de professionnels.

Modalités d'inscription : dossier de candidature à télécharger sur le site

www.cesegh.fr

ou envoyé par courrier sur demande auprès du CESEGH

Tarifs

Frais de dossiers : 40 €
Droits spécifiques : 4 000 €
Droits universitaires : environ 34 €

Les enseignements

Le programme en 4 modules :

L'ENVIRONNEMENT DU CADRE DE SANTÉ

- Economie de la santé
- Relations avec les tutelles
- Gestion hospitalière et régulation des soins
- Allocation des ressources
- Loi hospitalière
- Responsabilité civile et pénale du personnel soignant
- Regard sociologique sur la réforme hospitalière
- Gestion du changement – Analyse du travail

64 h

COMMUNIQUER, ANIMER ET NÉGOCIER

- Ethique et droit
- L'accueil
- Le management des équipes
- Négociation et gestion des conflits
- Le dossier de soins infirmiers
- Modes opératoires, protocoles et procédures de soins

48 h

ORGANISER ET PLANIFIER

- Profil de tâches et de fonctions
- Gérer et adapter les horaires du personnel soignant
- Droit du travail : CCU
- Sécurité des locaux et des installations
- L'hygiène en milieu hospitalier

40 h

EVALUER

- Calcul de la charge de travail en soins infirmiers
- La place du cadre de santé dans la mise en œuvre de la qualité des soins
- Démarche qualité / Certification / Gestion des risques
- Management par la gestion des risques
- Contrôle de gestion
- Le PMSI

48 h